



Comité Français
Butane Propane

Le CFBP exerçant ses missions dans le plus strict respect de la réglementation et des usages en vigueur (article 4 des Statuts – cf. pied de page), les participants à la réunion s'engagent à se conformer à la réglementation en vigueur et aux usages applicables aux GPL et à limiter leurs discussions aux points fixés à l'ordre du jour de cette réunion.

Annexe 1

FEUILLE DE PRESENCE

Date : le 3 novembre 2015

Objet : GT Matériel

NOM	SOCIETE	SIGNATURE
POUZIN PH	BUTAGAZ	
VIGOT Marianne	ANTARGAZ	
SERRE Thierry	ADG	
De Saunier Catherine	UTOGAZ France	
CREMEZI	FINAGAZ	
AUMERIN	OLMER	
Patrick Dumany	PRINAGAZ	

Feuille Presence

« ARTICLE 4 – RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Le CFBP exerce ses missions dans le plus strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur, des règles de concurrence, du Traité de l'Union Européenne, des Codes de Commerce, de la Consommation, de la Santé Publique, de la Sécurité Sociale et du Travail.

Les membres du CFBP s'engagent dans le cadre de leur adhésion à l'Association à en faire respecter les principes aussi bien au sein de l'Association, des groupes de travail ou Commissions qui en émanent, que dans leur propre organisation.

Le Directeur Général du CFBP, dans le cadre de ses fonctions et de son rôle de supervision des activités de l'Association, s'assure du respect de la législation et de la réglementation en vigueur par l'Association. »



**GROUPE DE TRAVAIL MATERIEL
COMPTE RENDU DE REUNION**

Réunion du 3 novembre 2015

PROJET

PARTICIPANTS		DESTINATAIRES
	SOCIETE	Participants + Membres du GT Matériel (Vrac + Condi)
L. Bas am	GTC	
P. Jussaume am	PZ	
M. Vigot	AZ	
P. Pouzin	BZ	
G. Cremezi	FZ	
C. Delsaux	VZ	
Th. Serré	VZ	
O. Aubertin	CFBP	

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

(9 h 30 – 16 h au CFBP, sauf indication contraire dans l'ordre du jour)

8 DECEMBRE AM (COMITE NF)	8 DECEMBRE PM (EQUIPEMENTS)	15 DECEMBRE (MATERIEL)	2 FEVRIER (MATERIEL)
5 AVRIL (MATERIEL)	7 JUIN (MATERIEL)	6 SEPTEMBRE (MATERIEL)	

Prochaines réunions « externes MATERIEL »				
Date	Matin	PM	Objet	Participants
05/11		X	CLAP AFNOR	OA
06/11	X		GT REX Sous Talus (revue CTP)	OA
16/11	X		CLAP T AFNOR	OA
17/11	X		Réunion AQUAP APITI Evol. réglementation ESP	OA
17/11		X	E29E à l'AFNOR	OA
18/11	X	X	CEN TC 286 WG2 Bruxelles au CEN	OA
19 – 20/11	X	X	ISO TC 58 SC 2 WG12 Bruxelles au CEN	OA
24/11	X		Réunion GEA Adhoc	OA
25 – 26/11	X	X	Réunion technique AEGPL à Madrid	OA
03/12	X		CCAP	OA
10/02		X	Réunion GEA pleinier	OA
09/03	X		Réunion M40	OA
14 – 18/03	X	X	JM RID/DR Berne	OA

Sujet n°1	Retour sur le CR de la précédente réunion et actions restant à réaliser
	<p>Le CR de la réunion du 8 septembre 2015 est approuvé.</p> <p>VRAC</p> <p>a) <u>Emission acoustique</u> : intervention en cas d'accident de la route d'un des camions GLI ou CITAIX + équipement des camions de sondes LARCO, de raccords type Gromelle et de témoins échauffement/anti-desserrage d'écrou.</p> <p>b) <u>Résultats des tests des nouveaux RDS Clesse</u> : présentés en réunion (cf. 2 b 1 BOR-056-2014 TP Tests de MEP obturateur CLESSE 2172-2014.pdf) mais produit à améliorer. Tests à reconduire avec une solution à 2 écrous papillon au lieu de 3 (coincement).</p>
Actions :	<p>Point a) : action CFBP : vérification de la bonne mise en œuvre des préconisations échangées avec GLI et GCA à effectuer lors d'une prochaine tournée EA.</p> <p>Point b) : action CFBP : relancer Clesse d'ici le prochain GT Equipements. (nouveau modèle + commande essais)</p>

Sujet n°2	<p>Fonctionnement GT MAT :</p> <p>c) GT mat réduit : effectué le 16/10 sur le GEB sur les bouteilles, compte tenu des changements réglementaires liés à l'introduction des réglementations appareils à pression (ESPT au 01/01/16) au Code de L'Environnement. Réalisé pour avancer la maj du guide bouteille et des specs associées, ainsi que partager les échanges en cours avec le BSEI. Mail synthèse annexé.</p> <p>d) Point sur maj liste de diffusion :</p> <p>Antargaz : Marianne Vigot – Yannick Zedek – Jean Michel Moinard - Philippe Saunier - Didier Lot – Arnaud Degen – Marine Burgat</p> <p>Butagaz : Philippe Pouzin – Bruno Cusset – Ludovic Depoix – Martial Guivarch</p> <p>Finagaz : Victoria Gumier – Guilhem Cremezi – Antoine Westelynck – Stéphane Brelin</p> <p>Primagaz : Nicolas Bureau – Patrick Jussaume – Aurélien Blanchet</p> <p>Vitogaz : Catherine Delsaux – Julien Zaskurky</p>
Sujet n°3	<p>Synthèse avancement GTC :</p> <p>a) 4^{ème} et 5^{ème} décennale (1975, 1965) :</p> <p>Avancement : 92 % contrôlés sur le terrain.</p> <p>3,60 % d'échec brut de contrôles en clientèle (yc ceux (erreurs fichiers clients) qui ne sont pas chez les clients). 0,83% net.</p> <p>3,63% KO pour rappel 2 lots ne passaient pas aux évaluations préalables.</p> <p>b) Préparation prochaine saison (années 1966 et 1976) : Les actions préparatoires pour les années 66 et 76 sont en cours, 12 réservoirs de 1966 sont aux opérations électroérosion (Chêne) puis à l'IS (Yutz) pour essais de résistance mécanique.</p> <p>c) Accessoire de sécurité : in fine 75% de changements effectifs à fin septembre.</p>

Sujet n°4	<p>Matériel vrac</p> <p>Généralités / Infos / nouveautés</p> <p>Suite incidents été 2015 : (+ de détails dans précédent CR GT Mat)</p> <p>Jointage : dans l'objectif de préparer des éléments pouvant à terme constituer une spécification de jointage trous d'homme réservoirs GPLc, chaque distributeur communiquera par mail au responsable matériel du CFBP des extraits de vos meilleures préconisations en la matière pouvant être partagées. Un premier draft de synthèse sera à analyser lors du prochain GT Mat.</p> <p>Soupapes : les différents essais, moyens et études (Comité NF spécifique) mis en place depuis bientôt 20 ans par la profession ont permis d'améliorer très nettement la sécurité des soupapes équipant les réservoirs en clientèle. Les circonstances exactes (enchaînement des faits, caractérisation fuite, ...) du cas de soupapes fuyardes relevé par le BSEI (courrier à AZ, copie CFBP), ne sont pas suffisamment explicites pour permettre à date d'en tirer des conclusions. Il est difficile de corréler les quelques cas de suspicion sporadiques signalés cet été de canicule, et d'en faire une généralité sur le dysfonctionnement matériel des soupapes ; ce point sera relevé en GT Equipements et en réunion du Comité NF le 8/12/15.</p> <p>Points particuliers en cours :</p> <p>a) Emissions acoustiques : (pour info)</p> <p>Groupe de travail adhoc : Mise à jour du cahier des charges GEA : avancement en ligne avec les objectifs.</p> <p>REX : courrier de remontée du REX (y compris l'annexe 6 (dédiée aux PV)) au BSEI en cours de formalisation pour envoi.</p> <p>b) Fiche camping établie par le GT réseau à re-communiquer en PJ avec le CR de réunion, pour remarques (tous).</p>
Actions :	<p>Points particuliers en cours :</p> <p>Action CFBP :</p> <p>point a) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer en novembre à la consolidation du document guide soumis au plénier GEA, et au comité de relecture. - sera à mettre à jour début 2016, en conséquence de la révision du guide, la MA.PV/PR.04, et en lien avec le

	possibles (ou non) infos supplémentaires sur les épaisseurs maxi de revêtement admissibles au traitement (suivant infos à venir de l'IS).
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sujet n°5	Matériel bouteilles
	Généralités / Infos / nouveautés Points particuliers en cours : a) Résistance barres composite : suivi RAS b) Commission de sécurité des consommateurs : suivi RAS
Action en attente:	a) Se coordonner avec le GT Transport sur proposition d'études de renforcement des câbles. Action CFBP

Sujet n°5	Réglementation (Généralités)
	Révision de la réglementation ESP/ESPT (Code de l'environnement) : a) ESPT : Point à date des échanges avec le BSEI suite réunion de début septembre. Le BSEI nous a communiqué mi-octobre un projet de courrier, extrait ci-dessous : <i>Je vous informe que seuls seront maintenus les aménagements disposant d'une assise dans le nouveau cadre réglementaire, à savoir :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>les aménagements prévus au 1. de l'article 25 de l'arrêté TMD. Pour les bouteilles surmoulées, le contrôle périodique peut être remplacé par un contrôle garantissant un niveau de sécurité équivalent dans les conditions fixées par la décision DM-T/P n°32327 du 9 décembre 2002 modifiée ;</i> - <i>les aménagements directement accordés en application des accords internationaux annexés à l'arrêté TMD. Pour le CFBP, il s'agit :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>du taux de remplissage de 97% pour les bouteilles en acier soudé (instruction d'emballage P200 - ta de l'ADR) dans les conditions fixées par la décision DM-T/P n°33012 du 16 juin 2004 modifiée,</i> ▪ <i>du remplacement de l'épreuve hydraulique du contrôle périodique de certaines bouteilles de butane commercial de moins de 6,5 litres par un contrôle d'étanchéité dans les conditions fixées par le courrier de la MTMD du 22 octobre 2012 (nota 6.2.3.5.1 de l'ADR).</i> Les deux points « présumés manquants ci-dessus » par rapport à nos objectifs initiaux de conservation de nos pratiques, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - 15 ans « bouteilles récentes mais non Pi », - Rénovation bouteilles non Pi, ont été retravaillés : <ul style="list-style-type: none"> - en réunion du GT mat pour le 1^{er} : les 1.6.2.9 et 1.6.2.10 de l'ADR, de fait recouvrent les 15 ans de ces anciennes bouteilles. - avec l'AQUAP en lien avec le BSEI, post meeting, la EN 1440 actuellement référencée dans l'ADR couvre ce point. <i>De fait, le "Domaine d'Application" du chapitre 1 de la EN 1440 (actuellement référencée dans l'ADR aux exclusions près), recouvre bien nos anciennes bouteilles; extrait suivant: "Il est prévu d'appliquer cette Norme européenne" à des bouteilles conformes au RID/ADR (y compris les bouteilles comportant un marquage pi), ainsi qu'aux familles de bouteilles existantes non-conformes aux RID/ADR".</i> Il est convenu avec le BSEI que le CFBP leur communiquera la mise à jour des 2 guides professionnels bouteilles: guides MA.CD/GA.01 et MA.CD/GA.02, et spécification associées, en fin de 1 ^{ère} semaine de décembre 2015. Un GT mat restreint à la partie ESPT de finalisation commune (avant envoi) des modifications proposées est programmé le 2/12 pm. Pour les fûts, dorénavant (à compter du 1/1/16) considérés comme des ESPT y compris dans leur contrôle en service, il est précisé dans l'arrêté du 1/7/15 : « 2. Les récipients utilisés à poste fixe sont soumis aux contrôles prévus à l'article R. 557-15-2 du code de

	<p><i>l'environnement. Ils peuvent être remplis sur place. L'exploitant est en mesure de justifier que les contraintes subies par les récipients sont en deçà de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués. »</i></p> <p>Dans l'objectif de la justification précisée, il sera échangé au prochain GT Mat si la préparation d'une note de synthèse retraçant l'historique de conception, fabrication, exploitation (suivis en service) et essais peut être préparée, et par qui.</p> <p>b) ESP : Participation effective du cfbp à différentes réunions avec l'APITI et l'AQUAP depuis début juillet sur les modifications attendues côté appareils à pression (ESP). Est présentée en réunion la liste et le détail des fiches travaillées par l'APITI (à mettre en PJ), puis discussion. Différentes réunions sont programmées d'ici fin 2015 avec ces instances pour préparer ces changements avant les discussions avec l'administration. Pas de planning détaillé communiqué à date par l'administration mais probable sollicitation dès début T1 2016 sur les projets de texte.</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sujet n°8	Réglementation Vrac
	<u>VRAC</u>
	a) Télé-déclaration de mise en service équipements sous pression (3,2 t +) : pas de problème pour les 1ers utilisateurs. Action CFBP : A mettre à jour début 2016 dans le référentiel documentaire GV du CFBP.

Sujet n°8	Réglementation Bouteilles
	<p>b) Etiquettes flamme de dimension réduite (suite) : suivi RAS</p> <p>c) Dispositions de l'ADR relatives aux bouteilles et à leurs ouvertures : suivi RAS</p> <p>d) Dispense de vérification intérieure : officialisation d'un groupe de travail spécifique lors de la prochaine réunion de la commission technique de l'AEGPL à Madrid le 25/11 am, et participation CFBP.</p> <p>e) Over Moulded Cylinders : l'avancement de l'ad hoc WG spécifique aux « overmoulded cylinders » et autres bouteilles ou méthodes alternatives, a été présenté au JM de septembre à Genève. Le JM a engagé le WG à poursuivre les travaux en élargissant le scope à d'autres types de bouteilles et d'autres types de gaz. Dans cet optique il est prévu de faire participer au WG des membres de l'EIGA et de l'ECMA.</p> <p>f) Décret REP bouteilles de gaz : la révision du décret poussée par le CFBP dans l'objectif d'en sortir les bouteilles de gaz est toujours en bonne voie. La réunion au ministère le 20/10/15 a permis de représenter les réels chiffres (Synthèse en pièce jointe), et préciser que la considération « déchet bouteille » arrivant en centre de tri devait être rediscutée car elles ont toujours des propriétaires (distributeurs) qui ont chacun mis en place un système de collecte efficace. Un projet d'arrêté simplifiant le système, et poussant à la notion de réemploi est à l'étude au Ministère.</p>

Sujet n°9	Normalisation
	<p>a) CEN TC 286 : suivi RAS mais s'exprimer lors des demandes de vote formel à venir, notamment sur EN 1440 et 16728, EN 1439, EN 13952, relatives aux contrôles à l'emballage et contrôles périodiques.</p> <p>b) Faible assistance des distributeurs en réunion M40 du 14/10/15. Se montrer davantage présents à ces 2 réunions annuelles.</p>

Prochaine réunion : le 15 décembre 2015 dans la grande salle de réunion du CFBP

Pièces jointes : (à préciser)

O. Aubertin : jeudi 21 janvier 2016